

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	416
 Artikel:	Protégeons l'enfance, oui ! mais...
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261304

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Naïma Ed. AYOUBI

licenciée en droit de la Faculté du Caire et la première avocate égyptienne. Elle compte se vouer surtout à la défense des cas de femmes et de jeunes filles.

qui remet à chacun une paille. » « Ce lait est excellent, nous dit-il, et il aurait beaucoup de chagrin si un matin on oubliait de le préparer. » « En tout cas, ce liquide est pour moi très précieux, et en même temps un grand bienfait. Je termine ma composition en remerciant les dames de Berne qui nous ont donné beaucoup d'argent pour ce but. »

Lucy, l'écolière à la grosse écriture ronde, est née observatrice: « On nous donne le lait dans de jolies petites bouteilles recouvertes d'une petite rondelle de carton, avec un petit trou au milieu. Nous enlevons bien soigneusement la paille du papier, puis nous l'introduisons dans la bouteille, et nous aspirons ce bon lait qui diminue peu à peu. On arrive au fond, quel dommage! On aimerait bien qu'elle se remplisse une seconde fois. »

La prose naïve des trois petits Jurassiens, pour qui le lait scolaire n'est pas de luxe, se passe de commentaires. Elle ira au cœur des femmes bernoises membres de Sociétés féminines qui ont contribué à cette œuvre d'entraide.

J. V.

Correspondance

Histoire vraie

Une abonnée nous écrit d'Argovie: Vous souvenez-vous de l'affaire des bombes? Des bombes qui, au mois d'avril 1932, mirent en émoi le Conseil d'administration d'un établissement industriel assez important du canton d'Argovie, et que mentionnèrent, en leur temps, presque tous les journaux de notre pays?...

Bien que l'effet de leur détonation ait été, fort heureusement, insignifiant, pour ne pas dire nul, ces explosifs furent, pour deux habitantes de la localité où ils éclatèrent (personnes, dont les moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient, dans toute cette affaire, plus innocentes, si possible,

Voulez-vous apprendre comment le Maigriot, trois mois, chétif, père inconnu, mère morte, famille... néant, laid comme un singe, trouva cependant une bonne maman? Est arrivée au siège de l'œuvre une dame riche, imposante et impatiente, qui voulait adopter un bébé. Présentations. Aucun ne lui plait. De guerre lasse, on met en présence l'opulente madame et le chétif Maigriot. Elle examine le poupon, le soulève dans ses bras, le couvre de baisers et s'écrie: « Et vous ne m'avez pas montré celui-là?... A quoi pensez-vous? C'est de beaucoup le mieux de tous. Vous n'avez donc pas vu comme il a l'air intelligent? »

... Que de passages exquis je pourrais encore citer, si la place ne m'était pas mesurée; mais ce que j'en ai dit ne vous donne-t-il pas déjà l'envie de commander à votre librairie ce livre touchant? On m'a raconté que Francisco, qui est aussi Mme Tasset-Nissolle, après des mois et des mois de dévouement, est tombée malade. La tâche était trop lourde pour un corps fragile. Condamnée à l'inaction par un médecin inquiet, elle a pris la plume pour raconter la grande misère des pauvres mioches indésirables et intéresser les gens de cœur à leur malheureux sort. Le livre se termine, en effet, sur la note grave et mélancolique de la souffrance et de l'inquiétude. Ah! que se remette bien vite cette vaillante Francisco et qu'elle reprenne sa mission d'amour avec des forces renouvelées!

JEANNE VUILLIOMENET.

Protégeons l'enfance, oui! mais...

Sous ce titre évocatif, une de nos collaboratrices occasionnelles, dont nous voudrions lire plus fréquemment la prose dans nos colonnes, Mme Eva Elie, rédactrice de la revue *L'effort cinégraphique suisse*, s'en prend aux arrêtés des gouvernements vaudois et genevois, arrêtés que nous avons publiés et commentés en leur temps, et qui interdisent l'accès du cinéma à tout enfant, accompagné ou non, âgé de moins de seize ans. Non pas que Mme Elie ne reconnaît l'urgente nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence en danger moral, et la faiblesse de certains parents, « aussi incapables, écrit-elle » excellentement, d'assumer leur rôle d'éducateurs que d'exercer sur leurs enfants cette clairvoyante surveillance qui protège leur être moral contre des distractions malsaines; mais ce contre quoi elle s'élève vivement, c'est que ce soit seulement le cinéma que l'on vise, que l'on en fasse le bouc émissaire de tous les risques de corruption de la jeunesse, et que l'on laisse paisiblement pratiquer d'autres formes de démoralisation tout aussi dangereuses, dont elle donne d'ailleurs une liste suggestive. « Injustice contre le cinéma, écrit-elle en substance, car...

Pourquoi n'interdit-on pas l'exhibition dans les vitrines des grands magasins de ces aguichantes personnes de cire en déshabillés suggestifs?

Pourquoi ne voile-t-on pas dans les musées et nos bâtiments publics le nu intégral?

Pourquoi permet-on les expositions « spéciales » de linge intime, qui font la joie des collègues et humilient les passantes?

Pourquoi autorise-t-on la vente de certaines revues où s'apprètent les trente-deux manières d'accomplir le geste initial d'Adam et d'Eve dont naissent au premier enfant?

Pourquoi tolère-t-on que les amoureux s'embrassent sur les lèvres en pleine rue...

Pourquoi la police soucieuse des mœurs n'intervient-elle pas dans les lois où les enfants partagent la même chambre que leurs parents? ou le grand frère couche avec sa petite sœur et vice versa?

Pourquoi donne-t-on dans certaines écoles des leçons d'hygiène sexuelle à des enfants de moins de seize ans?

Pourquoi les laisse-t-on pénétrer sur nos plages au spectacle grouillant, charnel?...

Pourquoi ne s'en prendre toujours qu'au seul cinéma?

— Vous êtes orfèvre, Madame Josse, serait-on tenté de répondre à la bouillante rédactrice de *L'effort cinégraphique!* Ne lui reprochons pas toutefois de prêcher uniquement

pour sa paroisse, car ce que Mme Elie aurait voulu, en lieu et place des interdictions de nos deux cantons, c'aurait été l'obligation pour les directeurs d'afficher à la porte des cinémas passant des bandes risquées: *Celui n'est pas pour les enfants*, avec sanctions prévues contre les directeurs peu consciencieux. C'est, sauf erreur, le système belge: est-il préférable à l'interdiction pure et simple de nos deux cantons romands? son application ne prête-t-elle pas à plus de difficultés et de contestations, et partant ne conserve-t-il pas des mailles trop larges à travers lesquelles risquent de passer bien des exceptions? c'est ce que les spécialistes de la réglementation du cinéma peuvent nous dire d'après les expériences faites.

Et, d'autre part, si nous sommes pleinement d'accord avec Mme Elie sur la nécessité urgente d'épurer, non seulement le cinéma, mais aussi la revue, le livre, l'exposition, le parc public, la plage, la rue... et si nous réisons aussi entièrement qu'elle le danger moral autant que physique que constitue l'exiguïté du logement familial, nous devons d'une part lui faire remarquer qu'il faut bien commencer par un bout dans cette épuration, et qu'en attendant les réformateurs à poigne qui balayeront d'un seul coup toutes les saletés qu'elle stigmatise, c'est toujours autant de gagné que des films nettement érotiques ou pervers ne passent plus sous les yeux de gosses et de grosses de moins de seize ans.

Et, d'autre part, qu'à courir avec autant d'ardeur qu'elle dans cette voie, on risque de faire de fâcheux faux-pas: voudrait-elle en venir au système des petites jupes pour statues antiques de je ne sais plus quel monastère? Et surtout, nous ne saurons comme elle englober dans la même condamnation certaines revues et certaines exhibitions, et cette éducation sexuelle à des élèves de moins de seize ans, que nos groupes d'hygiène sociale et morale ne cessent de demander. Car, selon nous, c'est dès l'école enfantine que ce sujet-là devrait être abordé en parlant aux enfants des fleurs d'abord, des poussins, des petits chats ensuite, pour l'amener tout uniment et encore en plein candeur à connaître, sans les arrière-pensées troubles et malsaines qui lui viendraient fatidiquement plus tard, les grandes lois de la vie.

Sur ce sujet intéressant, nous soumettons ces quelques réflexions à nos lectrices. Et nous serons très heureuses d'accueillir aussi les leurs.

E. Gd.

ce que la psychologie la plus élémentaire pouvait avoir à dire dans une telle question, que les lettres de menaces en question (menaces de mort, dit-on) avaient été écrites sur telle machine, appartenant à telle personne, et sur laquelle une autre personne avait, une fois ou l'autre, tapé quelque correspondance anodine, les dites personnes devant soumises à l'interrogatoire, d'usage, parait-il, en pareille occurrence, en même temps qu'on fit à leur domicile l'honneur d'une perquisition.

Ces procédés donnèrent, cela va sans dire, les résultats les plus négatifs que l'on puisse concevoir. Ce qui n'empêche pas nos pseudo-communautés

que l'enfant qui vient de naître) la source de tant de vexations et d'ennuis, qu'elles finissent par se demander si la mission de la Justice ne consiste pas uniquement à protéger les puissants de ce monde, alors qu'elle pourrait molester à son aise les hommets gens de condition modeste.

C'est qu'il ne s'agissait pas de bombes seulement. Celles-ci avaient été accompagnées ou devancées de lettres anonymes de menaces, adressées à tous les directeurs de l'établissement industriel « bombardé ». Et comme une expertise — sommaire et non absolument concluante, d'ailleurs — faite sur l'instigation d'un « Sherlock Holmes » indigène « prouva », en dépit de tout



Publications reçues

Almanach populaire du curé Kunzle pour 1934. Prix: 1 fr. 20.

Cet almanach ne s'adressait jusqu'ici qu'aux lecteurs de langue allemande; traduit en français, boursé de renseignements concernant l'herboristerie et la guérison par les simples, il est de plus le catalogue des spécialités pharmaceutiques qui se fabriquent et se vendent sous l'égide du vénérable curé de Zizers, près Coire. On y trouve en outre, les contes et les chroniques qui distractent grands et petits.

J. V.

Almanach socialiste, 1934. Avec 4 hors-texte et 70 vignettes. Édition La Sentinelle, La Chaux-de-Fonds. Prix: 0.80 ct.

Articles fort bien faits, biographies, nouvelles et recettes, sans compter beaucoup d'autres choses intéressantes ou amusantes. L'almanach de cette année contient une nouvelle posthume de T. Combe, et ce qui, à mes yeux, est le clou de cette publication, des extraits de lettres de la regrettée femme écrivain de La Capucine, et qui ont un cran, une robuste philosophie et une vaste culture des gens et des choses tout à fait impressionnantes. C'est à lire.

J. V.

PETER BRATSCHI: *Nacht über den Bergen*, drame en 10 tableaux. Édition Oprecht et Helbling S. A., Zurich.

Ce petit drame, au style clair et harmonieux, nous peint la misère économique — et morale aussi — de nos montagnards. Les vieux, habitués à la gêne, et par eux exigeants, courbent la tête et se soumettent, mais les jeunes ne peuvent admettre que même leur travail acharné ne suffise pas pour les libérer de la hantise des intérêts arrêtés et des cautionnements échus. La ville les attire par l'appât de gains plus faciles, mais la nostalgie de la montagne les y tourmente bien vite. Rentrés dans leurs hautes vallées, le désespoir s'empare de beaucoup d'entre eux et les poussent parfois à des actes qui tout leur nature droite et simple réprouve pourtant.

H. Z.

Pardonne souvent aux autres, ne te pardonne rien. PUBLIUS SYRUS.

nistes d'être tenues, du moins cela en a tout l'air, pour plus ou moins suspectes, et que leur réputation soit plus ou moins discréditée dans l'esprit d'une foule de gens qui, ici comme ailleurs, ne demandent pas mieux qu'à croire le mal et à propager les calomnies; car non seulement elles n'ont pas reçu de la Justice la moindre satisfaction — satisfaction morale, bien entendu, — mais depuis dix-huit mois que la malheureuse machine à écrire est confisquée, toutes les démarches faites pour la réintégrer à son domicile, sont restés, jusqu'ici, sans résultat. Cela alors que, dans le pays et dans les villes voisines, des centaines de machines du même système, et peut-être aussi de la même série, n'ont pas même été examinées, et que les autorités judiciaires se sont refusées, malgré la demande de la propriétaire de la machine incriminée, à soumettre celle-ci à une expertise plus approfondie.

Quoi qu'il en soit, et nous arrivons maintenant au point qui, dans cette affaire, pourrait intéresser quelque peu les lectrices du *Mouvement*, les représentants de la Justice ont, dans leur sac, un argument on ne peut plus solide et décisif: aux bonnes gens qui osent s'étonner qu'on ait pu, dans un endroit où tout le monde est plus ou moins connu, effleurer même d'un soupçon aussi baroque des personnes dont les mœurs paisibles et la foncière honnêteté étaient, croyait-on, des faits connus et établis, suffisant à les mettre à l'abri des ennemis de ce genre, des personnes dont ni la conduite, ni l'attitude, ni les propos, ni les relations, que rien au monde, enfin, ne pouvait rendre suspectes de communisme ou d'anarchie... savez-vous ce que, d'un air plein de sous-entendus et de référances, répondent enquêteurs, « justiciers », et même le magistrat chargé d'élucider ce mystère:

« Évidemment, seulement, voyez-vous... il y a une chose... c'est que l'une et l'autre... elles sont... suffragistes!.. »

En effet, c'est tout dire!

Et il y a des gens qui prétendent que la Justice manque de psychologie.

M. F.

Nos sincères remerciements à toutes les abonnées et lectrices qui ont bien voulu nous retourner leur exemplaire du numéro manquant à notre série, nous permettant ainsi d'en constituer la petite réserve indispensable.

Pour apprendre un métier

Du danger des « Cours abrégés »

Bien des jeunes filles reculent devant la perspective de faire un long apprentissage et estiment pouvoir se former en moins de temps pour une profession, car elles ont souvent entendu parler de cours de tous genres pour l'enseignement de divers métiers féminins. Il ne manque pas, en effet, de métiers de trois à six mois pour l'apprentissage du commerce, de la puériculture, ou d'un métier comme ceux de coiffeuse, de jardinière d'enfants, de masseuse, etc. On a même eu l'outrecuidance d'annoncer des cours d'une semaine seulement pour sommelières, où l'on promet, en outre, aux élèves de les placer avantagusement après ces huit jours! Le coût en est souvent extraordinairement élevé et très supérieur à celui d'un apprentissage de plusieurs années ou d'une école professionnelle bien installée.

Plusieurs raisons doivent faire rejeter ces cours comme formation suffisante à un métier. Ils peuvent, au besoin, se justifier pour l'application à domicile de l'enseignement ou comme introduction à un apprentissage ultérieur, parfois aussi pour acquérir certaines connaissances complémentaires. De même encore quand il s'agit d'anciennes employées ayant travaillé longtemps dans une branche et désireuses de changer de métier, ou de femmes ayant passé l'âge de faire un véritable apprentissage. Par contre, nous déconseillons très sérieusement ces cours aux jeunes filles se préparant à une profession qui sera leur gagne-pain. Car il est impossible de s'assimiler en quelques semaines ou quelques mois tous les détails d'un métier afin de l'exercer par la suite avec la compétence indispensable pour endosser des responsabilités.

Les élèves de ces « boîtes à métier » en seront les premières victimes. Elles ne s'apercevront que trop tôt combien leurs concurrentes dûment formées par un long apprentissage leur dameront le pion sur un marché du travail déjà encombré. Si elles trouvent à se placer, ce ne sera que dans des postes subalternes, mal rétribués, avec peu de chances d'avancement. Combiné de jeunes filles ont regretté amèrement au bout de quelques années de s'être contentées d'une formation écourtée qu'elles ne pourront plus compléter par la suite!

Nous recommandons donc instamment aux jeunes filles et à leurs parents de consulter un office d'orientation professionnelle sur la meilleure voie à suivre pour l'apprentissage d'un métier et de ne pas se laisser allécher par une insidieuse réclame promettant monts et merveilles.

(Communiqué par l'Office suisse pour les professions féminines).